



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 février 2021
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2547 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a prolongé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) conformément à sa résolution [2476 \(2019\)](#), par laquelle il avait créé le BINUH et avait prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les 120 jours de l'application de la résolution. Le rapport fait le point sur les principaux faits nouveaux intervenus depuis la parution du rapport précédent ([S/2020/944](#)) et sur l'exécution du mandat du Bureau.

2. L'impact de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur la santé de la population est resté moindre que prévu initialement, bien que le nombre de cas ait fortement augmenté pendant les dernières semaines de la période considérée : au 4 février 2021, quelque 11 286 personnes avaient été infectées et 243 étaient décédées. Les effets de la pandémie sur l'économie mondiale ont continué d'aggraver la situation socioéconomique et humanitaire déjà désastreuse d'Haïti, faisant ressortir encore davantage qu'il ne sera pas possible de surmonter les obstacles structurels au développement sans réformes substantielles de la gouvernance.

3. Le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies se sont efforcées de mieux travailler ensemble pour exécuter conjointement leurs mandats et leurs activités complémentaires, notamment en coordonnant davantage le rôle politique et consultatif de la mission avec les activités de programme et les travaux techniques des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Ils se sont employés à accroître la cohésion dans des domaines prioritaires comme l'appui à la justice, l'assistance électorale et la réduction de la violence locale, notamment en mettant en œuvre un cadre stratégique intégré (« plan unique des Nations Unies »), de façon à concentrer l'action du système des Nations Unies sur les institutions haïtiennes, pour aider ces dernières à se doter de moyens plus efficaces pour faire face aux problèmes qui font obstacles à la paix, à la stabilité et au développement et pour exécuter les engagements pris dans le Programme 2030.

II. Politique et bonne gouvernance (objectif 1)

4. Haïti se prépare à franchir plusieurs étapes politiques majeures prévues en 2021, notamment la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections législatives,



municipales, locales et présidentielles. Dans ce contexte, les divisions du corps politique se sont encore creusées pendant les derniers mois de la période considérée. Le Président Moïse a continué de gouverner par décrets en l'absence d'un pouvoir législatif opérationnel, tandis que certains groupes politiques et groupes de la société civile lui ont demandé à plusieurs reprises de démissionner le 7 février 2021 au plus tard. Malgré la polarisation persistante de la classe politique, différents acteurs politiques, sociaux et économiques qui souhaitent trouver un terrain d'entente ont continué de s'employer à parvenir à un consensus, sans résultats concrets jusqu'ici.

5. S'ajoutant à ces tensions politiques, la dégradation de la situation de sécurité et notamment l'incapacité du Gouvernement à lutter contre les enlèvements et la montée de la criminalité ont suscité l'inquiétude de la population et alimenté les manifestations antigouvernementales.

6. Le Gouvernement a adopté un budget de 3,6 milliards de dollars et établi des plans pour la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections en 2021, tandis que plusieurs nouveaux partis et plateformes politiques ont vu le jour, dans certains cas avec le soutien de la société civile et du secteur privé. Une grande partie de ces nouvelles entités semblaient chercher les moyens de former un consensus pour faciliter les différents processus électoraux de 2021, mais d'autres ont rejeté toute forme de dialogue avec le gouvernement Moïse.

7. Beaucoup d'acteurs du monde politique et de la société civile d'Haïti s'accordaient à penser que la Constitution de 1987 modifiée en 2012, qui établit un régime semi-présidentiel complexe et donne lieu à des élections fréquentes, était l'une des causes profondes de l'instabilité du pays. Toutefois, la création du Comité consultatif indépendant chargé de superviser l'élaboration du projet de la nouvelle constitution, dont les cinq membres ont été nommés le 15 octobre, a été critiquée en raison du manque de consultation préalable avec les parties concernées et des désaccords sur la légitimité du processus en l'absence d'un parlement opérationnel.

8. Dans le mois qui a suivi sa création, le Comité consultatif indépendant, dirigé par Jean Boniface Alexandre, qui avait été Président par intérim de 2004 à 2006, a lancé une série de consultations thématiques avec des experts afin de réviser les dispositions de la Constitution de 1987 et de proposer de nouvelles possibilités concernant le régime politique, le système électoral et les structures administratives locales, entre autres. Une première version du projet de constitution devait servir de base à des consultations avec un groupe plus large de parties prenantes, comprenant des partis politiques et des acteurs de la société civile. Il était prévu que le projet final, élaboré après examen des résultats de ces consultations, serait soumis à l'exécutif le 4 mars 2021. Pendant qu'il travaillait au projet, le Comité a tenu un certain nombre de conférences de presse pour informer les Haïtiens des progrès accomplis et faire mieux connaître le processus en cours. Dans une série de communications et d'entretiens, les membres du Comité ont indiqué que la première version du projet de constitution tendrait à établir un système présidentiel doté d'un président et d'un vice-président élus au suffrage universel et d'un parlement monocaméral — et par conséquent de supprimer le Sénat — ainsi que de simplifier les structures administratives locales. La proposition de supprimer le Sénat a été contestée par le nouveau président de la chambre haute, qui venait d'être élu par les 10 membres de cet organe, lesquels étaient en nombre insuffisant depuis janvier 2020 pour que le quorum soit atteint.

9. Parallèlement, le Conseil électoral provisoire a publié son calendrier électoral au début du mois de janvier 2021. Il y était précisé que le référendum constitutionnel se tiendrait le 25 avril et serait suivi le 19 septembre des élections législatives qui auraient déjà dû se tenir et de l'élection présidentielle, puis, le 21 novembre, des élections municipales et locales, qui avaient également été retardées, ainsi que du

second tour des élections législatives et présidentielles. La tenue des élections prévues à ces deux dernières dates dépendra sans doute du résultat du référendum, puisque l'adoption de la nouvelle constitution pourrait avoir pour effet de réduire le nombre de scrutins locaux et d'éliminer la nécessité d'organiser un second tour.

10. Certains observateurs ont estimé illogique de publier un calendrier électoral avant la fin de l'élaboration de la nouvelle constitution. Leurs critiques remettaient également en cause la légitimité du Conseil électoral provisoire, déjà affaibli par le fait que la Cour de cassation n'avait pas fait prêter serment à ses membres et par la controverse qui a ensuite entouré leur nomination. En effet, après la démission collective en juillet 2020 des neuf membres du Conseil, plusieurs secteurs qui étaient d'ordinaire représentés dans cet organe ont refusé de nommer de nouveaux représentants en raison de la fragilité des rapports avec le Président. Évitant de tenir de nouvelles consultations, le Président Moïse a pourvu les postes vacants par décret et chargé les membres du Conseil d'organiser un référendum constitutionnel en plus des scrutins prévus.

11. Le Conseil électoral a néanmoins continué de préparer le référendum et les élections en élaborant un budget de 125 millions de dollars pour l'ensemble du cycle électoral de 2021. En s'appuyant sur le décret électoral de 2015, le Conseil a également élaboré un projet de décret sur le référendum qui a été promulgué par l'exécutif le 5 janvier. En vertu de ce décret, tous les Haïtiens (y compris ceux qui vivent à l'étranger) qui sont enregistrés auprès de l'Office d'identification nationale, lequel fournit les données au Conseil électoral pour établir le nouveau registre électoral, seraient autorisés à voter sur présentation de la nouvelle carte d'identité, d'un passeport haïtien ou d'un permis de conduire délivré par une autorité haïtienne. Le résultat du référendum serait déterminé à la majorité des suffrages valides, sans seuil de participation.

12. Tandis que les préparatifs des élections vont s'accélérer, il restera très difficile de créer un environnement politique et des conditions de sécurité suffisamment favorables en surmontant les difficultés logistiques et financières. L'Office d'identification nationale devra accélérer le processus d'enregistrement afin d'inscrire autant de citoyens que possible parmi ceux qui remplissent les conditions prévues, dont on estime le nombre à 6,7 millions, avant la clôture des listes le 24 février. Si le processus ne s'accélère pas encore davantage, quelque 2,5 millions de citoyens risquent de ne pas figurer sur les listes électorales. En outre, la confiance dans le processus électoral et la participation des électeurs risquent de pâtir de l'insécurité persistante et de la pression exercée par des bandes armées sur certains quartiers peuplés qui correspondent à des circonscriptions importantes et qui sont connus pour être sensibles aux influences politiques.

13. Plusieurs acteurs aussi bien nationaux qu'étrangers ont demandé fermement au Président de réduire son recours aux décrets exécutifs pour gouverner, qui alimentait selon eux les tensions politiques et la méfiance. Ce sont deux décrets pris le 26 novembre, dont l'un tendait à créer une agence nationale de renseignement et l'autre à promulguer une loi « antiterroriste », qui ont suscité le plus de critiques, y compris de la part du Groupe restreint concernant Haïti. Certaines dispositions du second décret donnaient aux actes terroristes une définition trop large qui recouvre certaines infractions apparemment mineures et fixaient des sanctions sévères pour les réprimer. D'autres critiques portaient sur l'absence de mécanismes de supervision des fonctionnaires de la nouvelle agence de renseignement, qui pourraient notamment jouir de l'immunité contre certaines procédures judiciaires, et soulignaient qu'il importait d'harmoniser le mandat de l'agence avec celui de la Police nationale d'Haïti. L'exécutif lui ayant demandé d'examiner les décrets, l'Office de la protection du citoyen a recommandé au Gouvernement d'établir des mécanismes de

responsabilité et de contrôle parlementaire et de dépenaliser certaines infractions mineures. Les décrets visant à faire appliquer le taux de change entre le dollar des États-Unis et la gourde haïtienne et à modifier le mandat de la Cour supérieure des comptes – prétendument pour faire approuver des projets prioritaires en matière d'électricité et dans d'autres domaines – ont également été critiqués.

14. Malgré les efforts qui sont faits, le chemin vers la normalisation institutionnelle et le renouveau démocratique semble semé d'embûches et d'incertitudes. Un consensus minimal entre les différents acteurs politiques pourrait contribuer au succès du processus de réforme constitutionnelle. Il améliorerait également les conditions dans lesquelles se dérouleront les élections prévues, dont certaines auraient dû se tenir il y a longtemps déjà. Il est essentiel de remédier aux difficultés auxquelles est confronté l'Office de l'identité nationale pour donner l'élan nécessaire au processus d'inscription et faire participer autant de citoyens que possible aux élections. À cet égard, le fait que le Gouvernement a décaissé une somme de 20 millions de dollars pour lancer les processus d'approvisionnement et les processus logistiques constitue un signe encourageant de sa volonté de financer les processus électoraux à venir.

15. Le Gouvernement lui ayant officiellement demandé une assistance électorale le 11 novembre, l'Organisation des Nations Unies continuera de travailler avec les autorités haïtiennes et d'autres parties prenantes pour créer des conditions propices à la tenue transparente et inclusive des différentes activités électorales définies par les autorités nationales ainsi qu'à la participation aux scrutins en question.

16. Étant donné que la situation sur le terrain évolue rapidement, le Conseil de sécurité sera informé des faits politiques nouveaux à l'occasion des consultations sur la question concernant Haïti.

III. Lutte contre la violence de proximité (objectif 2)

17. L'insécurité s'est aggravée, notamment sous l'effet d'une vague d'enlèvements et de plusieurs meurtres impitoyables, ce qui a exacerbé l'indignation de la population : il y a eu en moyenne 84 manifestations par mois au deuxième semestre de 2020. Cette situation a contraint les autorités haïtiennes à prendre des mesures énergiques pour contrer l'escalade de la criminalité liée aux bandes organisées. Dans le contexte du passage à une politique de sécurité plus ferme, la Police nationale d'Haïti a vu son budget augmenter considérablement en septembre, pour la première fois en 13 ans, ce qui a renforcé ses capacités de lutte contre la criminalité. Parallèlement, le nouveau Directeur général *ad interim* et le nouvel Inspecteur général en chef, qui ont été nommés en octobre, ont renouvelé la majorité des membres de l'équipe de direction de la police.

18. Par l'intermédiaire du Conseil supérieur de la police nationale, le Premier Ministre Joseph Joute a demandé à la nouvelle équipe de direction de la police de régler les problèmes d'ordre public. En conséquence, la police nationale a suivi une approche plus énergique en décembre 2020 et en janvier 2021 face aux troubles à l'ordre public et elle a renforcé les mesures d'interdiction pour réduire la criminalité violente dans les zones où la présence de bandes est particulièrement forte, à commencer par le quartier du Village de Dieu à Port-au-Prince. Avec le soutien logistique de l'unité du génie de l'armée haïtienne, des unités de police spécialisées ont mené une campagne pour pacifier la zone, ainsi que Martissant, qui se situe à proximité. Ces opérations ont permis de chasser les membres des bandes organisées, mais elles ont également entraîné la destruction d'immeubles résidentiels, dont le nombre n'a pas été divulgué. La police a mené une action du même type dans le quartier de Bel-Air à Port-au-Prince et la commune de Croix-des-Bouquets (département de l'Ouest), dans un contexte marqué par la violence entre bandes

rivales. Leurs activités ayant été perturbées dans certains de leurs bastions de Port-au-Prince, les bandes sont devenues plus actives dans la périphérie de la zone métropolitaine et les départements voisins. C'est ce qui a été observé dans certaines parties du département de l'Artibonite où les bandes étaient à l'origine de nouvelles menaces pour la sécurité, que la police nationale s'employait à combattre.

19. Bien que les activités des groupes criminels armés aient été perturbées par les efforts de la police nationale et de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration, qui s'est employée à négocier une désescalade avec les bandes, 70 enlèvements ont été signalés entre septembre et décembre (dont les enlèvements de 13 femmes et de 6 mineurs). Au cours des 12 derniers mois, les enlèvements se sont multipliés de façon inquiétante, leur nombre ayant augmenté de 200 % par rapport à l'année précédente : 234 cas ont été signalés en 2020 (dont les enlèvements de 59 femmes et 37 mineurs), contre 78 en 2019. Dans une moindre mesure, les homicides volontaires sont également devenus plus fréquents, leur nombre ayant augmenté de 20 % en 2020 par rapport à l'année précédente : la police a signalé 1 380 cas, dont les trois quarts ont été commis dans le département de l'Ouest. À l'inverse, le nombre de cas de violences fondées sur le genre enregistrés par le système national de santé, qui reste inférieur à la réalité, a diminué de 7,3 % sur la période allant de septembre à novembre par rapport au trimestre précédent, faisant 424 victimes (182 femmes, 53 hommes, 146 filles et 43 garçons), mais la police a constaté une augmentation de 12 % du nombre de viols, ayant enregistré 49 cas contre 43 au trimestre précédent.

20. Fin octobre, le Premier Ministre Jouthe a établi un groupe de travail interministériel, codirigé par la présidence de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et la Ministre des affaires sociales et du travail et composé notamment de représentants de la présidence d'Haïti et du cabinet du Premier Ministre, afin d'accroître la cohérence de la lutte menée contre la violence locale. En décembre, le BINUH a participé à une réunion du groupe de travail, à laquelle celui-ci a approuvé un plan d'une enveloppe de 6,4 millions de dollars qui doit être mis en œuvre entre octobre 2020 et mars 2021. À ce jour, un certain montant avait été versé à des programmes « travail contre rémunération » et à des projets de formation professionnelle, d'assistance médicale mobile et d'aide financière à court terme à l'intention de groupes de population vulnérables dans 13 zones géographiques, y compris des zones de Port-au-Prince où les bandes sont fortement présentes. En outre, pour accélérer la mise en œuvre d'une approche globale de la réduction de la violence locale, le BINUH a fourni un soutien matériel et une assistance technique à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration. En particulier, cinq membres du personnel du BINUH ont été affectés au bureau de la Commission pour y assurer des services de secrétariat. Ils ont également été chargés de gérer une plateforme servant à coordonner l'action menée avec les organisations non gouvernementales et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. L'exécutif n'a cependant pas encore approuvé la stratégie nationale de lutte contre la violence locale qui a été soumise le 4 mai 2020 et qui doit fournir un cadre stratégique à toutes les parties prenantes (gouvernementales et non gouvernementales) et leur permettre de mieux se coordonner.

21. Avec l'appui des entités des Nations Unies, Haïti a progressé pendant la période considérée dans la mise en place d'un dispositif national complet de gestion des armes et des munitions, conformément aux instruments, normes et directives applicables. Dans le cadre du projet de désarmement, de démobilisation et de réintégration en Haïti du Fonds pour la consolidation de la paix et à la demande du Gouvernement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et le BINUH ont achevé d'examiner en septembre le projet de loi

sur les armes à feu adopté par le Sénat en juillet 2019, ainsi qu'une étude juridique comparée du cadre national existant en matière de maîtrise des armements. Ils ont ensuite présenté leurs conclusions et leurs recommandations aux entités concernées des Nations Unies et aux ministres et hauts fonctionnaires compétents lors de deux ateliers virtuels qui se sont tenus les 28 et 29 septembre. Le 22 décembre, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a constitué un groupe de travail interministériel chargé de donner suite aux conclusions de l'examen du projet de loi, notamment en reformulant le texte pour qu'il soit conforme aux instruments régionaux et internationaux en matière de maîtrise des armements. Dans le cadre du même projet, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a organisé deux réunions bilatérales les 2 et 8 décembre dans les communes de Ouanaminthe et de Malpasse pour renforcer la coopération transfrontière avec la République dominicaine dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogues et d'armes et la traite des personnes. Depuis, elle a soumis pour approbation un projet d'accord sur les douanes, l'immigration et la police au Premier Ministre Jouthe.

22. Fin octobre, des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix ont été mises à la disposition du projet de réduction de la violence locale qui sera mis en œuvre conjointement par le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). En coopération avec le BINUH, les trois organismes chargés de la mise en œuvre ont entrepris de recenser les structures locales existantes. En outre, le Fonds pour la consolidation de la paix a récemment approuvé un projet dans le cadre de l'initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des sexes. Le projet, qui devrait être lancé au premier trimestre 2021, visera à favoriser la participation effective des femmes et des jeunes aux processus de consolidation de la paix dans la commune de Cité-Soleil et les quartiers de Bel-Air et de Saint-Martin à Port-au-Prince.

23. Enfin, un projet transfrontières binational financé par le Fonds pour la consolidation de la paix a été approuvé en décembre dans l'objectif de revitaliser la Commission mixte bilatérale Haïti-République dominicaine (CMB). Ce projet, qui sera exécuté par l'OIM et le PNUD, vise à multiplier les possibilités de dialogue binational pour promouvoir la coopération entre les deux pays, tant au niveau de la population que sur le plan institutionnel.

IV. Sécurité et état de droit (objectif 3)

24. Le regain d'intérêt du Gouvernement pour les questions de sécurité publique a eu peu d'effet sur le système de justice pénale haïtien. Pendant la période considérée, le mécontentement des acteurs du système judiciaire ne s'est pas dissipé, le renforcement de la police a été limité et la population carcérale a augmenté. Les institutions de l'État de droit ont été mises à rude épreuve par les grèves répétées du personnel judiciaire, qui ont pesé sur le fonctionnement du système judiciaire et empêché la libération des prisonniers qui remplissaient les conditions voulues, alors que les prisons sont surpeuplées, avec un taux d'occupation alarmant de 315 %, l'un des plus élevés au monde.

25. Conscients qu'il fallait donner à la police les moyens d'assurer des conditions de sécurité propices à la tenue des scrutins prévus en 2021, le Gouvernement et les donateurs ont accordé à cette institution une plus grande attention et y ont augmenté les investissements. La part du budget national total consacrée à la police nationale est passée à 6,59 %. Le budget de la police a ainsi atteint 239,7 millions de dollars (soit une augmentation de 53 % par rapport à l'exercice 2019/20) : 209,3 millions au titre des opérations et 30,4 millions de dollars au titre des investissements. De plus, le Premier Ministre a lancé un projet d'une durée de 10 mois pour construire plus de

600 logements abordables avec le soutien du Gouvernement japonais et a conclu un accord avec un hôpital privé pour dispenser des soins d'urgence gratuits au personnel de la police. Un projet a également été approuvé en septembre pour renforcer la gouvernance institutionnelle et les capacités opérationnelles de la Police nationale d'Haïti et pour y améliorer la prise en compte des questions de genre, avec l'appui du Gouvernement canadien. Les donateurs ciblent par ailleurs les problèmes de performance, tout particulièrement ceux qui sont fréquemment signalés par les organisations de la société civile, dans des domaines comme la gestion des foules, le recours à la force et la protection des droits humains. Ainsi, les États-Unis mènent des activités de formation et de renforcement des capacités pour aider Haïti à réformer les services de police chargés de l'ordre public dans tout le pays en prévision des élections. La Colombie, les États-Unis et la France soutiennent par ailleurs le renforcement de la capacité du pays à lutter contre les enlèvements.

26. Nommé au beau milieu d'une vague d'enlèvements et de violences imputables aux bandes organisées, le nouveau Directeur général *ad interim* de la Police nationale a été chargé d'enrayer la criminalité et de s'attaquer aux activités menées par les policiers mécontents du groupe marginal *Fantom 509*, qui ont continué d'organiser de violentes manifestations éclair à Port-au-Prince. Outre la lutte contre les principaux problèmes de criminalité et la multiplication des violences commises par les bandes, le principal défi du nouveau chef de la police, qui avait déjà dirigé l'institution de 2004 à 2005, consistait à continuer de développer cette institution pour faire en sorte qu'elle soit compétente et bien équipée et qu'elle tienne bien compte des questions de genre, alors qu'elle présentait d'inquiétants signes d'attrition. Depuis la publication de mon dernier rapport, les forces de police ont perdu 25 agents ; leur effectif total était estimé à 14 997 personnes, dont 1 581 femmes (10,5 %). Cette baisse devrait s'accélérer en 2021 en raison de la première vague de départs à la retraite d'agents ayant accompli 25 ans de service, ce qui devrait faire augmenter l'attrition annuelle moyenne d'environ 400 personnes. Il est donc primordial de lancer la formation de la prochaine promotion de recrues, prévue au début de 2021, pour garantir que les effectifs policiers soient suffisants et pour se préparer à affronter les problèmes de sécurité de demain.

27. L'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a continué de jouer un rôle important dans la réforme de l'institution policière. Avec l'appui du PNUD et grâce à un financement du Canada, l'Inspection a accru ses capacités de surveillance en ouvrant le 30 novembre son premier bureau régional au Cap-Haïtien (département du Nord). Parallèlement, l'Inspection générale a lancé une campagne d'information sur la déontologie dont avaient déjà bénéficié près de 1 000 policiers. Des enquêtes internes ont été ouvertes, notamment sur 70 agents qui seraient impliqués dans le groupe illégal *Fantom 509*, et plusieurs directives sont en cours d'élaboration pour améliorer le cadre juridique et le dispositif de gestion de la police.

28. Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire s'est vu allouer un financement de 33 millions de dollars dans le cadre du budget 2020/21, soit une augmentation d'environ 35 % par rapport au budget précédent. Plusieurs associations de magistrats, dont l'Association professionnelle des magistrats, l'Association nationale des magistrats haïtiens et le Réseau national des magistrats haïtiens, ont cependant demandé à l'exécutif d'augmenter encore la part de cette allocation budgétaire pour la faire passer de 1,5 % à 5 %. Elles ont également demandé que des mesures soient prises pour régler la question du renouvellement des mandats judiciaires arrivés à expiration. Pendant ce temps, les grèves intermittentes d'acteurs judiciaires essentiels ont continué d'entraver le fonctionnement de l'appareil judiciaire et de limiter le nombre d'audiences et de procédures judiciaires. En particulier, les procureurs ont mené une grève nationale d'un mois entre novembre et décembre pour dénoncer leurs conditions de travail et exiger une augmentation de leur rémunération et le règlement

des arriérés de salaires. En consultation avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le Ministère de la justice et de la sécurité publique, les entités des Nations Unies ont continué de s'efforcer de permettre à ces deux institutions de répondre conjointement aux griefs des acteurs du système judiciaire et de renforcer leurs unités d'inspection respectives pour améliorer la performance des juges et des procureurs.

29. Peu à peu, les institutions haïtiennes ont progressé dans l'élaboration d'outils visant à réduire le recours à la détention provisoire, avec l'appui des entités des Nations Unies et du Programme d'appui au secteur de la justice de l'Agence des États-Unis pour le développement international. Après une interruption de 18 mois de ses activités, le Comité de suivi de la chaîne pénale de la juridiction de Port-au-Prince – organe destiné à permettre aux principaux acteurs de la justice de se coordonner et d'échanger des informations afin de désengorger les prisons grâce à l'accélération des procédures – s'est de nouveau réuni le 11 décembre et a convenu de tenir des audiences accélérées dans les tribunaux et les prisons de la capitale. En outre, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a organisé un atelier national du 11 au 13 janvier pour approuver et diffuser une nouvelle stratégie nationale visant à réduire la détention provisoire. Malgré ces progrès, les retards occasionnés dans la mise en place du conseil d'administration du Conseil national d'assistance légale ont continué de faire obstacle à l'ouverture de 11 bureaux d'aide juridictionnelle décentralisés qui, en fournissant gratuitement des services d'avocat aux segments les plus vulnérables de la population, doivent jouer un rôle crucial dans la réduction des détentions provisoires.

30. Parallèlement, l'action menée pour améliorer les conditions carcérales s'est poursuivie. La Direction de l'administration pénitentiaire a transféré le contrôle et la surveillance de la certification des prisons du BINUH à l'Office de la protection du citoyen, qui s'occupera de certifier que toutes les prisons haïtiennes sont conformes aux normes internationales relatives à la gestion des établissements pénitentiaires. Ce partenariat vise à renforcer le contrôle national de l'administration pénitentiaire et à collaborer avec les deux institutions pour promouvoir l'amélioration durable des conditions de détention dans toutes les prisons haïtiennes qui, en raison du nombre élevé de détentions provisoires, comptaient au total 11 634 détenus, dont 373 femmes, 230 garçons et 18 filles, 80 % de ces détenus étant en attente de jugement au 19 janvier 2021. Il s'agit d'une augmentation de 6,7 % par rapport à la période couverte par le rapport précédent. Ces 25 dernières années, les personnes en détention provisoire représentaient environ 75 % de l'ensemble des occupants des prisons, en moyenne, malgré les nombreuses initiatives qui ont été prises pour remédier à ce problème et les investissements importants des partenaires.

V. Droits de la personne (objectif 4)

31. La situation des droits humains en Haïti est restée marquée par l'activité des bandes organisées et l'incapacité persistante des autorités de l'État à bien protéger le droit des citoyens à la vie et à la sécurité. De plus, les conditions de détention, que le Comité des droits de l'homme a déjà qualifiées de traitement cruel et inhumain, sont demeurées très préoccupantes.

32. La mission a constaté que les violations des droits humains et les atteintes à ces droits se poursuivaient en Haïti, principalement dans le contexte des affrontements entre bandes rivales dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Le BINUH a observé une augmentation du nombre d'atteintes aux droits humains, principalement liées aux enlèvements perpétrés par les bandes organisées. Entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 janvier 2021, le BINUH a recensé 337 atteintes présumées aux droits humains attribuées à des membres de bandes organisées et à des hommes armés non

identifiés, à savoir des actes qui ont fait 63 morts (dont 2 femmes et 3 garçons) et 44 blessés (dont 4 femmes), ainsi que des viols sur 15 personnes (toutes des femmes) et 215 enlèvements (dont les enlèvements de 32 femmes, 8 garçons et 9 filles). Cela représente une augmentation de 95,9 % par rapport à la période couverte par le rapport précédent. Tous les segments de la population ont été ciblés, ce qui met en évidence la difficulté qu'éprouvent les forces de l'ordre à protéger la vie et la sécurité de la population. Après l'enlèvement, le viol et le meurtre d'une lycéenne de 21 ans de Port-au-Prince, les citoyens ont lancé de grandes manifestations dans tout le pays pour exiger que le Gouvernement protège la population.

33. Les violences des bandes organisées continuent de toucher des communautés entières et les empêchent de jouir pleinement de leurs droits humains en matière d'alimentation, de logement, de santé et d'éducation. Par exemple, dans le quartier de Bel-Air à Port-au-Prince, les écoles, les centres de santé et les commerces sont restés fermés, tandis que les 407 ménages qui ont été déplacés de la zone à partir d'août 2020 ne veulent ou ne peuvent toujours pas rentrer chez eux en raison des affrontements entre les bandes et des représailles contre la population. Le cycle récurrent de la violence est alimenté par le manque de protection de la part de l'État, notamment l'absence de responsabilité effective pour les atteintes aux droits humains commises par des membres importants de bandes organisées, en particulier ceux qui font déjà l'objet de mandats d'arrestation de la Police nationale. Ainsi, Jimmy « Barbecue » Cherizier, qui est mis en cause dans les affaires emblématiques des massacres de Grande Ravine (2017), de La Saline (2018) et de Bel-Air (2019), avait échappé à plusieurs tentatives d'arrestation pendant des opérations de police menées à Port-au-Prince (département de l'Ouest) et restait en liberté malgré les appels qui continuaient d'être lancés en Haïti et au niveau international pour que justice soit faite.

34. De même, l'absence de responsabilité effective demeure un problème dans le cas des violations des droits humains commises par les forces de l'ordre. Du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021, la BINUH a constaté 81 violations des droits humains commises par des agents de la Police nationale d'Haïti, qui ont fait 12 morts (dont 1 fille) et 25 blessés (dont 2 femmes). Cela représente une diminution de 12,3 % par rapport à la période couverte par le rapport précédent. L'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti (IGPNH) a ouvert 122 enquêtes sur des fautes qui auraient été commises par des policiers, dont 22 ont été clôturées depuis. Sur ce nombre, 16 ont abouti à des sanctions administratives, dont 4 qui ont été transmises aux autorités judiciaires. En outre, l'Inspection générale a enquêté sur 68 autres violations liées à des faits intervenus avant la période considérée. Dans 14 cas, elle a recommandé des sanctions. Seules deux de ces affaires ont été transmises aux autorités judiciaires. Enfin, l'inaction des responsables de l'application des lois et des autorités judiciaires qui devraient enquêter sur les crimes graves et établir les responsabilités et le manque de confiance de la population à l'égard de ces institutions favorise les pratiques de la justice dite populaire. Du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021, le BINUH a constaté 20 cas de lynchage, dont aucun n'a fait l'objet d'une enquête au moment de la rédaction du présent rapport.

35. Des efforts ont également continué d'être accomplis pour faire répondre de leurs actes les auteurs du meurtre de Monferrier Dorval, lequel était bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince : un juge d'instruction a été saisi de l'affaire le 17 septembre. Début octobre, la disparition consternante des éléments recueillis sur le lieu du crime, qui se trouvaient dans les locaux du Tribunal de première instance de Port-au-Prince, a suscité l'indignation générale et fait ressortir qu'il fallait affecter les ressources nécessaires à l'enquête en cours, y compris pour empêcher toute ingérence de tiers. Le 20 novembre, le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats a adressé une lettre au Gouvernement pour lui faire part de ses

préoccupations sur cette affaire, notamment au sujet du vol des pièces à conviction et d'une attaque commise contre la voiture du juge d'instruction le 13 novembre.

36. Comme indiqué ci-dessus, les conditions de détention sont restées très préoccupantes, malgré les efforts que les parties prenantes n'ont cessé de déployer pour les améliorer. Les détenus passaient jusqu'à 23 heures par jour dans des cellules extrêmement surpeuplées et insalubres, leur accès aux soins de santé était nul ou limité et leur alimentation était insuffisante et trop peu nutritive. Du 1^{er} septembre 2020 au 15 janvier 2021, 47 personnes sont décédées en détention, soit une augmentation de 2,1 % par rapport à la période couverte par le rapport précédent. La plupart de ces détenus sont décédés de maladies qu'ils ont contractées pendant qu'ils étaient sous la garde de l'État et pour lesquelles ils n'ont pas reçu de soins adéquats. Le BINUH note que les autorités compétentes n'ont pas organisé systématiquement le transport des personnes en détention provisoire vers le lieu de leur audience, les privant de fait du droit d'être jugées dans un délai raisonnable. Comme indiqué ci-dessus, il est très préoccupant de constater que le nombre de personnes en détention provisoire n'a pas baissé, notamment du point de vue du respect du droit à la présomption d'innocence.

37. L'Office de la protection du citoyen, l'institution nationale des droits de l'homme, a adopté en novembre son plan opérationnel pour la période 2020-2021, qu'il avait élaboré avec l'aide de la mission. Le BINUH a également formé des membres du Comité interministériel des droits de la personne, qui était chargé de la coordination des politiques relatives aux droits humains, afin d'améliorer le suivi et la coordination de l'application des recommandations concernant ces droits. Cependant, l'exécutif n'avait pas encore adopté le plan d'action national pour les droits de la personne que le Comité a approuvé en décembre 2019. Ce plan devait permettre de régler des problèmes de longue date en matière de droits humains grâce à l'application des recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'Examen périodique universel d'Haïti réalisé en 2016 et par d'autres mécanismes. L'adoption du plan avait été recommandée par le Conseil des droits de l'homme en 2017, à la fin du mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti. Le 2 décembre 2020, les organisations de la société civile ont tenu une réunion, avec l'appui du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et du FNUAP, afin de suivre l'application par l'État des recommandations émises par le Comité des droits des personnes handicapées.

38. Les organisations de la société civile et les organisations de défense des droits humains ont continué de subir des menaces et des actes d'intimidation en raison de leur action en faveur des droits humains. Entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 janvier 2021, la mission a constaté 13 cas de menaces, d'intimidations et d'agressions visant des défenseurs des droits humains, des journalistes, des avocats et des juges. Avec le soutien du BINUH et de l'Organisation des États américains, les défenseurs des droits humains se sont réunis à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien les 8 et 9 décembre dans le cadre de la Journée internationale des défenseurs des droits de l'homme pour élaborer un cadre juridique de protection des défenseurs des droits humains.

VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables (objectif 5)

39. L'impact de l'instabilité politique et de la pandémie de COVID-19 sur l'économie haïtienne sera durable. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes estime que le produit intérieur brut (PIB) du pays s'est contracté de 3 % en 2020 et prévoit qu'il affichera une reprise modeste en 2021, à condition qu'un certain nombre de mesures économiques soient appliquées. On estime que l'habillement, secteur à vocation exportatrice qui représente environ 90 % des

exportations totales et qui constitue la première source d'emplois dans le secteur formel, a vu sa production diminuer de 16 % pendant l'exercice 2020/21. En revanche, les envois de fonds de la diaspora ont augmenté. Mais les recettes ont reculé, en raison de l'atonie de l'activité économique et de la hausse de l'inflation (estimée à 22,8 % en moyenne pendant l'exercice 2019/20), tandis que les dépenses ont augmenté du fait des mesures sociales liées à COVID-19, d'où un déficit budgétaire qui représente environ 3 % du PIB.

40. Face à la détérioration de la situation économique, le Gouvernement a mis en œuvre une série de politiques pour éviter une dépréciation rapide de la gourde haïtienne, qui s'est par conséquent appréciée de 13,6 % par rapport au dollar à la fin de l'année fiscale, en septembre 2020. Cette appréciation rapide de la monnaie nationale a eu des effets négatifs sur de nombreuses entreprises à vocation exportatrice, ainsi que sur les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales dont les crédits budgétaires sont établis en dollars.

41. Peu avant l'adoption du budget national pour 2020-2021, le Premier Ministre a énoncé une série de priorités du Gouvernement, notamment la diversification économique et l'accélération de la croissance, l'appui aux petites et moyennes entreprises et la création d'emplois. À la demande du Gouvernement et en étroite collaboration avec l'Union européenne, les entités des Nations Unies ont évalué l'impact socioéconomique de la COVID-19, en s'appuyant notamment sur six enquêtes thématiques menées entre avril et décembre 2020 avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies. Cette évaluation complémentaire devrait aider le Gouvernement à mettre en œuvre son plan triennal pour la relance économique après la pandémie, dont l'enveloppe est de 4,87 milliards de dollars et qui vise à stabiliser l'environnement macroéconomique du pays et à créer les conditions nécessaires pour relancer la croissance et favoriser le bien-être de la population grâce à la création d'emplois et à la mise en place de politiques sectorielles et de plans d'action en faveur d'une économie plus résiliente, plus équitable et plus verte.

42. Pour contribuer à la stabilisation économique du pays, les entités des Nations Unies se sont efforcées de créer des possibilités d'emploi, en particulier pour les femmes et les jeunes, et d'améliorer les moyens de subsistance de la population rurale. Leurs interventions ont porté sur la formation professionnelle, y compris pour les filles, sur l'appui aux chaînes de valeur de produits alimentaires et la formation d'entrepreneuses dans les zones rurales, et sur la sensibilisation aux changements climatiques. Elles ont employé beaucoup de main-d'œuvre pour mener leurs activités ; ainsi, dans le cadre de la construction et de la réhabilitation de routes dans les départements de l'Artibonite et du Centre, l'UNOPS a créé plus de 40 000 jours de travail en 2020. En ce qui concerne l'action publique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a plaidé en faveur de l'adoption d'une politique et d'une stratégie nationales de souveraineté alimentaire, de sécurité alimentaire et de nutrition. Cette politique viserait à stimuler la croissance agricole et les activités agro-industrielles pour réduire la pauvreté, relancer la création d'emplois, la croissance économique et les investissements dans l'industrie agroalimentaire, et à bâtir des communautés durables. Si elle est adoptée et mise en œuvre, elle contribuerait à créer des conditions plus favorables au développement des chaînes de valeur et à améliorer les possibilités d'emploi dans les zones rurales.

43. Conformément aux priorités du Gouvernement, la transformation économique est un objectif clé du cadre stratégique intégré. En utilisant leur pouvoir de mobilisation, les entités des Nations Unies présentes en Haïti dialoguent avec les principales parties prenantes, notamment des acteurs des secteurs public et privé et de la société civile et les partenaires de développement, ainsi que les institutions financières internationales et des économistes haïtiens de premier plan, dans le cadre

d'une action stratégique à long terme visant à libérer le potentiel de développement du secteur privé. Lors de la première édition de la Semaine des objectifs de développement durable, qui a été organisée par le Gouvernement avec l'appui du Bureau du Coordonnateur résident du 1^{er} au 3 décembre 2020 sur le thème de l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), les participants ont examiné les difficultés à surmonter pour améliorer l'environnement économique et créer des emplois en Haïti.

44. Autre priorité du « plan unique des Nations Unies », l'action visant à améliorer la protection sociale s'est également poursuivie. Comme suite à l'adoption de la politique nationale de protection et de promotion sociales en juin 2020 par le Gouvernement, les entités des Nations Unies apportent leur appui à la conception du plan d'action national correspondant. Elles aident également le pays à renforcer les capacités institutionnelles décentralisées qui sont nécessaires pour gérer les programmes d'assistance sociale dans le département du Sud-Est et, en collaboration avec leurs partenaires, à mettre au point un nouveau filet de protection sociale tenant compte de la nutrition, qui devrait en principe être déployé en 2021 dans le département de la Grand-Anse. D'autres activités sont en cours pour accroître la résilience, comme la restauration de moyens de production agricoles dans les ménages en situation d'insécurité alimentaire grâce à la distribution de kits d'horticulture, la fourniture de petit bétail et la prestation de services vétérinaires, ainsi que la création d'emplois verts – notamment dans le domaine de l'agroécologie et de la gestion des déchets.

VII. Services sociaux de base et résilience des ménages (objectif 6)

45. Ensemble, la dégradation de la situation économique, les fluctuations de la gourde haïtienne, la production agricole inférieure à la moyenne et l'insécurité persistante ont sapé les progrès en matière de développement et aggravé la situation humanitaire, qui était déjà préoccupante. Selon l'aperçu des besoins humanitaires en Haïti pour 2021 qui doit paraître en mars 2021, 4,4 millions de personnes nécessiteront une aide humanitaire au cours de l'année. Pour répondre à ces besoins, le plan de réponse humanitaire 2021-2022, qui doit être lancé début mars, ciblera 1,5 million de personnes parmi les plus vulnérables dans 65 des 146 communes. Un montant de 235,6 millions de dollars sera nécessaire pour financer ce plan. La plupart des besoins humanitaires en Haïti sont chroniques et dus à des déficits de développement. Il est donc de la plus haute importance de concrétiser les liens entre action humanitaire, développement et paix pour réduire les facteurs de risque et de vulnérabilité qui sont à l'origine des besoins humanitaires.

46. Dans cette situation humanitaire difficile, les taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition ont augmenté au cours de l'année écoulée. L'inflation, le faible rendement des cultures dû aux précipitations inférieures à la normale et les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont réduit le pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres et leur capacité d'accéder à l'alimentation, bien que les prix des produits alimentaires aient quelque peu baissé pendant les derniers mois de la période considérée du fait de la dépréciation du dollar par rapport à la gourde haïtienne. Malgré cette baisse des prix, la dernière analyse fondée sur le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire montre qu'environ 4 millions de personnes se sont trouvées dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë entre août 2020 et février 2021. La nutrition des enfants reste également un grand sujet d'inquiétude, 2,1 % des garçons et des filles du pays souffrant de malnutrition aiguë sévère. Face à ces tendances préoccupantes, le Programme alimentaire mondial a lancé deux grands

projets d'aide d'urgence financés par le Gouvernement haïtien, avec le soutien de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale, pour aider quelque 750 000 personnes vulnérables touchées par la crise de la COVID-19 au moyen de transferts en espèces et de rations alimentaires.

47. Les manifestations de 2019 et 2020 ont continué d'avoir des retombées sur l'éducation. Depuis le début officiel de la nouvelle année scolaire en août 2020, environ 30 % des élèves, soit plus de 750 000 filles et garçons, n'étaient pas retournés à l'école. Cela est venu accroître encore l'impact de l'année scolaire « perdue » 2019/20, pendant laquelle environ 4 millions d'enfants ont été déscolarisés, un grand nombre d'écoles ayant été fermées en raison des troubles civils de la période « peyi lok », des mesures liées à la COVID-19 et de l'insécurité due aux activités des bandes organisées. Le fait de ne pas aller à l'école réduit l'accès à la nourriture dont les enfants bénéficient grâce aux programmes de repas scolaires. De plus, la déscolarisation aggrave les problèmes relatifs à la protection des enfants, puisqu'elle les expose davantage aux risques de violence sexuelle et de grossesse précoce.

48. Des risques persistaient également sur le plan de la protection des migrantes et migrants haïtiens. On estime que 1 444 migrants haïtiens ont été rapatriés en Haïti depuis d'autres pays des Caraïbes et d'Amérique latine du 1^{er} juin 2020 au 17 janvier 2021. En outre, 185 590 migrants haïtiens sont rentrés volontairement de République dominicaine entre le début de la crise de la COVID-19 en mars 2020 et le 1^{er} novembre. Les retours ont presque triplé depuis 2019, principalement en raison de la perte d'emplois dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et de la construction en République dominicaine. La plupart des migrants traversent la frontière à l'un des 100 points de passage informels, ce qui accroît non seulement le risque qu'ils contractent et transmettent le virus responsable de la COVID-19, mais aussi le risque pour les femmes et les enfants d'être victimes de traite et d'autres atteintes.

49. Jusqu'ici, l'impact direct de la COVID-19 sur la santé a été modéré dans le pays, qui n'a pas vu se concrétiser les prévisions alarmantes qui avaient été faites au début de l'épidémie. Pour préparer le pays à l'augmentation future des taux de transmission de la COVID-19, le Gouvernement a continué de renforcer, par l'intermédiaire du Ministère de la santé publique et de la population, les capacités de surveillance nationales et départementales avec l'appui de l'Organisation panaméricaine de la santé et de l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi qu'avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en matière de communication et de sensibilisation.

50. La pandémie a perturbé les soins de santé non liés à la COVID-19, de sorte que la disponibilité et l'utilisation des services de santé essentiels ont fortement baissé. Des lacunes ont également été constatées dans les services préventifs et nutritifs pour enfants.

51. Deux années se sont écoulées depuis que le dernier cas de choléra a été confirmé en Haïti, au début du mois de février 2019. L'année dernière, seulement 81 cas possibles de choléra ont été signalés par le Ministère de la santé publique et de la population, et aucun n'a été confirmé à l'issue des diagnostics. Les entités des Nations Unies ont renforcé les capacités du pays dans les domaines de la santé, de l'épidémiologie et des interventions d'urgence, permettant ainsi au Gouvernement de lutter plus efficacement contre toutes les maladies infectieuses. En outre, elles ont créé puis élargi un programme dirigé par la population locale pour apporter une aide matérielle utile aux communautés les plus touchées par le choléra dans tout le pays. Ce programme est mis en œuvre dans 25 communautés et ce nombre devrait presque doubler en 2021.

VIII. Exploitation et atteintes sexuelles

52. Au 31 janvier 2021, un nouveau cas présumé d'exploitation sexuelle avait été signalé au BINUH ; les faits en question remonteraient à l'époque du déploiement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Une enquête était en cours à ce sujet.

53. Des activités sont menées pour répondre aux besoins de santé et d'éducation des enfants nés à la suite d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles grâce à un financement provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence et à la collecte de ressources au sein des entités des Nations Unies présentes en Haïti. Les réunions avec les victimes organisées par la Fondation de l'Association des volontaires pour le service international, partenaire d'exécution non gouvernemental, ont repris dans les départements de l'Ouest et du Sud, malgré les restrictions imposées à la circulation pour des raisons de sécurité et du fait de la COVID-19. En octobre 2020, une personne spécialement chargée de coordonner la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'échelle du système a pris ses fonctions au bureau du Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires. En outre, le Réseau de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui a été redynamisé, recommencera à appuyer le mécanisme de plainte et d'orientation de l'institution nationale des droits de l'homme.

IX. Observations

54. L'année 2021 est l'occasion pour les dirigeants du pays de mettre fin à la période préoccupante de gouvernement par décrets, de restaurer la démocratie et d'accroître la stabilité à long terme. Le bon déroulement des différents processus électoraux prévus au cours des 10 prochains mois ainsi que la perspective d'une passation de pouvoir pacifique du Président à son successeur dûment élu aideraient grandement le peuple haïtien à s'engager résolument sur la voie du développement durable et de l'amélioration des possibilités économiques.

55. Il appartiendrait aussi bien aux dirigeants qu'aux citoyens haïtiens de s'employer à parvenir à un consensus qui permettrait d'assurer en 2021 le déroulement ordonné et pacifique du référendum constitutionnel et de l'élection présidentielle, ainsi que des élections législatives, municipales et locales qui se tiendront en retard. Face aux difficultés politiques persistantes et à un contexte socioéconomique difficile, il convient de faire preuve d'une souplesse maximale et de parvenir à des compromis difficiles pour faire émerger des consensus constructifs. Comme les enjeux aussi bien que les risques sont élevés, ce moment décisif exige de l'habileté politique, du leadership et de la retenue de la part des représentants de toutes les tendances politiques.

56. J'invite donc les autorités nationales, les acteurs politiques et tous les Haïtiens à travailler ensemble dans un esprit constructif pour assurer le bon déroulement des scrutins successifs. J'invite également le Gouvernement, ainsi que la communauté internationale des donateurs, à s'employer d'urgence à mobiliser des ressources pour parvenir à organiser les élections dans un climat apaisé et à accroître à la fois la confiance et la participation des électeurs.

57. Sachant que les échéances électorales approchent à grands pas, j'encourage les autorités nationales à ne ménager aucun effort pour surmonter les difficultés logistiques, particulièrement en ce qui concerne l'inscription des électeurs. J'engage par ailleurs les autorités à saisir l'occasion des élections à venir pour faire en sorte que les femmes et les jeunes fassent entendre leurs voix, que leurs préoccupations

soient prises en compte et que leur contribution à la stabilité et au développement d'Haïti soit appréciée à sa juste valeur. S'il est inclusif et que la population y participe largement, le référendum constitutionnel facilitera le bon déroulement des élections ultérieures.

58. Conformément à la demande officielle du Gouvernement haïtien, les entités des Nations Unies continueront d'apporter leur appui et leur assistance à la mise en œuvre du calendrier électoral proposé pour 2021. Parallèlement, la Représentante spéciale, Helen Meagher La Lime, continuera d'exercer ses bons offices auprès du Gouvernement, des dirigeants politiques, des représentantes et représentants de la société civile, y compris des organisations de défense des droits des femmes, et d'autres parties prenantes afin de promouvoir le dialogue et de favoriser les conditions nécessaires au renouvellement démocratique et pacifique des pouvoirs exécutif et législatif et des administrations locales.

59. Il sera également essentiel d'améliorer la sécurité publique en vue des élections, selon des modalités conformes à l'état de droit. La montée de la violence et les grandes tendances de la criminalité observées pendant l'année écoulée sont particulièrement inquiétantes car elles compromettent le processus démocratique. Tout en prenant acte des efforts que déploie le Gouvernement pour lutter contre la criminalité, je recommande instamment aux autorités nationales de ne pas renoncer à définir une stratégie globale et viable à long terme pour lutter contre les causes profondes – sociales, économiques et autres – de la violence et du problème des bandes organisées en Haïti. Cette stratégie devrait s'aligner sur l'action que mènent les autorités haïtiennes pour établir un dispositif national complet de gestion des armes et des munitions qui soit conforme aux normes, directives et instruments internationaux applicables en matière de maîtrise des armements.

60. L'état de droit a un rôle essentiel à jouer dans la restauration et le renforcement de la confiance accordée au gouvernement et aux institutions dans le cadre du contrat social entre l'État et la population. L'année qui vient de commencer sera importante pour Haïti, et j'encourage les autorités nationales à accorder davantage d'attention aux réformes judiciaires indispensables, notamment pour accroître leur capacité de mener des enquêtes et des poursuites afin de réprimer les crimes graves, étant donné que l'impunité et l'absence de responsabilité effective pour ces crimes constituent un facteur clé de l'instabilité du pays et alimentent la méfiance de la population à l'égard des institutions de l'État.

61. Il est troublant de constater que l'enquête sur l'assassinat de Monferrier Dorval commis en août 2020 n'avance pas et que les individus soupçonnés d'avoir participé directement à des violations des droits humains ou à des atteintes à ces droits, comme Jimmy Cherizier, ne sont pas amenés à répondre de leurs actes. Il est impératif de prendre des mesures concrètes pour protéger les citoyens contre la violence grâce à une action efficace de la police et des autorités judiciaires, notamment en luttant contre l'impunité et en renforçant la responsabilité effective. Il convient d'envisager sérieusement d'élaborer et d'appliquer une stratégie nationale concernant les enquêtes, les poursuites et les décisions de justice pour les crimes graves, avec l'appui de la communauté internationale selon qu'il conviendra. J'exhorte également le Gouvernement à adopter le plan d'action national pour les droits de la personne, qui est en attente d'adoption depuis 2019, et à soutenir la création en Haïti d'un bureau autonome du HCDH, afin que ce dernier puisse continuer de travailler avec les autorités de l'État sur les questions relatives aux droits humains.

62. La situation préoccupante des centres de détention qui est mise en évidence dans le présent rapport s'explique également par de profonds problèmes sociaux liés aux inégalités et à la marginalisation. Il est prioritaire de s'y attaquer. Il faut poursuivre et intensifier les efforts accomplis récemment pour réduire le recours à la détention

provisoire et la surpopulation carcérale. L'approbation d'une nouvelle stratégie nationale de réduction des détentions provisoires était nécessaire pour établir une feuille de route, mais il faudra absolument que le Ministère de la justice et de la sécurité publique et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire travaillent ensemble pour mettre en œuvre cette stratégie dans toutes les juridictions du pays.

63. La modification de la composition de l'équipe de direction de la Police nationale d'Haïti pourrait fournir l'occasion d'améliorer la cohésion et la performance de cette institution, mais il faut que l'action de la police se fonde sur une approche axée sur les droits humains et qu'elle s'appuie sur la mobilisation de la population locale. J'engage le Gouvernement à adopter le projet de stratégie nationale de lutte contre la violence locale afin d'établir le cadre nécessaire à l'exécution efficace des programmes en question, notamment en ce qui concerne la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

64. Il ne fait guère de doute que l'édification d'une société juste et politiquement stable, dans laquelle l'état de droit serait pleinement respecté, contribuerait à faire progresser le développement, à régler les problèmes structurels et à réduire les inégalités en Haïti. Si elles sont menées à bien, les élections prévues cette année faciliteront la mise en œuvre d'un programme de réformes et de politiques publiques favorables au développement, à la justice sociale, à la croissance économique et à la création d'emplois, et à améliorer l'environnement économique pour attirer les investissements dont le pays a tant besoin.

65. À cet égard, je salue la volonté affichée par le Gouvernement d'aligner le plan stratégique de développement d'Haïti sur le Programme 2030, ainsi que les discussions en cours sur les moyens d'accroître l'efficacité des activités de développement et de redynamiser les dispositifs existants de coordination de l'aide. Conscient du rôle que le secteur privé peut jouer pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable grâce à des investissements classiques et à des mécanismes de financement novateurs, j'invite le Gouvernement à continuer de renforcer les mécanismes propres à accroître la transparence, les mécanismes de contrôle et d'équilibre des pouvoirs et la prévisibilité des politiques publiques.

66. Pour terminer, je réaffirme que l'Organisation des Nations Unies est résolue à contribuer à la stabilisation et à la prospérité d'Haïti et j'exprime ma sincère gratitude à ma Représentante spéciale pour Haïti, Helen Meagher La Lime, à mon Envoyée spéciale, Josette Sheeran, à mon Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire, Bruno Lemarquis, et à l'ensemble du personnel des entités des Nations Unies qui travaille dans le pays pour leur travail inlassable et leur dévouement.